

# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

## PROCÈS-VERBAL

Nº 19

## QUATRIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

#### PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

**DIX HEURES** 

M. ISLEIFSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 205 — Loi sur le Mois du patrimoine philippin/The Filipino Heritage Month Act.

Il s'élève un débat.

M. ISLEIFSON intervient.

MM. Brar, Wishart et Sandhu,  $M^{me}$  Lamoureux ainsi que MM. Nesbitt et Altomare posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. Brar, M. le *ministre* Reyes, M. Sala, M<sup>me</sup> Lamoureux et M. Wishart interviennent. M. Altomare exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE présente la proposition suivante :

Proposition nº 3 : Reconnaissance du rôle historique du Manitoba dans la participation des femmes à la vie politique

#### Attendu:

que le 8 mars est la Journée internationale des femmes;

que le Manitoba est la première province où les femmes ont obtenu le droit de vote;

que de nombreuses femmes autochtones ont appuyé le mouvement des suffragettes, mais ont été injustement privées des gains qui en ont découlé;

que Mary Two-Axe Earley, une intrépide activiste, a lutté pour que les femmes autochtones puissent obtenir le droit de participer à la vie politique et a souligné les inégalités auxquelles ces femmes faisaient face;

que l'octroi du droit de vote aux femmes au Manitoba a été un jalon historique et le résultat du travail acharné de multiples personnes, notamment des « Célèbres cinq »;

que la Manitobaine Nellie McClung, l'une des dirigeantes des Célèbres cinq, s'est battue pour que les femmes obtiennent le droit de vote;

qu'en raison des changements survenus grâce aux Célèbres cinq, Edith McTavish Rogers a été la première femme à être élue députée à l'Assemblée législative du Manitoba en 1920;

que la Nellie McClung Foundation continue à promouvoir l'égalité des femmes dans la société;

que l'Assemblée législative vit actuellement un moment historique du fait qu'elle siège pour la première fois avec une femme assumant la charge de première ministre;

que bien qu'il soit facile de considérer comme normaux les droits et les privilèges durement acquis dont nous jouissons actuellement, il ne faut pas oublier le combat qui en a été à l'origine,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba reconnaisse les réalisations exceptionnelles et les efforts historiques accomplis par les femmes dans la vie politique manitobaine et célèbre l'explosion du plafond de verre qui en a résulté.

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> MORLEY-LECOMTE intervient.

M. MOSES,  $M^{me}$  COX, MM. SANDHU et LAGASSÉ ainsi que  $M^{me}$  LAMOUREUX posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M. Bushie, M<sup>me</sup> la *ministre* Gordon, M. Moses, M<sup>me</sup> Lamoureux et M<sup>me</sup> la *ministre* Guillemard interviennent. M. Wiebe exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

#### TREIZE HEURES TRENTE

Les projets de loi mentionnés ci-après, dont l'objet a été indiqué, sont lus une première fois :

 $(N^{\circ}\ 15)$  — Loi modifiant la Loi sur les conducteurs et les véhicules et le Code de la route/The Drivers and Vehicles Amendment and Highway Traffic Amendment Act;

(M. le *ministre* PIWNIUK)

(N° 16) — Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques/The Financial Administration Amendment Act;

(M. le *ministre* FRIESEN)

(N° 222) — Loi sur la transparence salariale/The Pay Transparency Act.

(M<sup>me</sup> MARCELINO)

M<sup>me</sup> SQUIRES, *ministre responsable de la Condition féminine*, fait une déclaration au sujet de la Journée internationale des femmes.

M<sup>me</sup> MARCELINO et, avec le consentement de l'Assemblée, M<sup>me</sup> LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* LAGIMODIERE, M<sup>me</sup> MARCELINO, M. WISHART, M<sup>me</sup> FONTAINE et M. GERRARD font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KINEW — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

M. Bushie — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à financer la mise à niveau des implants cochléaires couverts par l'assurance-maladie, ou à fournir une aide financière par l'entremise du programme de remplacement des processeurs de la parole, afin d'aider ceux qui ont besoin d'une mise à niveau de leur appareil à payer le coût de remplacement.

M<sup>me</sup> FONTAINE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à veiller immédiatement à ce que les personnes qui résident au Manitoba bénéficient d'un accès efficace et sécuritaire à des services d'interruption volontaire de grossesse où qu'elles habitent et à veiller à ce qu'il légifère immédiatement afin d'instaurer des zones tampons.

T. LINDSEY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M<sup>me</sup> MARCELINO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures afin de réduire l'exposition de la population au plomb à Winnipeg et à mettre en œuvre les recommandations que le gouvernement provincial propose dans son enquête indépendante, notamment la création d'un plan d'action pour le quartier Weston, l'élaboration d'un programme visant à sensibiliser et à informer la population quant aux dangers du plomb, la tenue d'une étude plus approfondie et la création d'un programme de suivi permettant aux personnes qui subissent une plombémie d'être vues par un professionnel de la santé.

M. Moses — Demande visant, d'une part, à exhorter le gouvernement provincial à fournir immédiatement une couverture de santé gratuite et complète à tous les résidents du Manitoba, y compris aux demandeurs d'asile, aux travailleurs migrants, aux étudiants internationaux, aux enfants à charge des résidents temporaires et aux résidents sans papiers, et, d'autre part, à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à entreprendre une campagne de communication multilingue afin de fournir aux résidents visés des renseignements concernant la couverture de santé élargie, à informer les établissements et fournisseurs de santé sur la couverture élargie offerte aux personnes n'ayant pas d'assurance-santé de même que sur la mise en œuvre des changements nécessaires en matière de politiques et de protocoles, à créer et à faire appliquer des politiques de confidentialité strictes ainsi qu'à fournir au personnel une formation en vue d'assurer la sécurité des résidents dont le statut d'immigration est précaire et de veiller à ce qu'ils puissent avoir accès à des soins de santé sans compromettre leur capacité à demeurer au Canada.

M<sup>me</sup> NAYLOR — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer une proclamation voulant que la première semaine de février de chaque année soit désignée « Semaine de sensibilisation aux troubles de l'alimentation ».

M<sup>me</sup> SMITH (Point Douglas) — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

M. WIEBE — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à maintenir des points d'accès à la route périphérique au moins tous les deux miles pour les résidents, surtout à des intersections comme le chemin Sturgeon qui sont essentielles pour les entreprises locales, et à tenir compte des besoins et des opinions des résidents et des propriétaires d'entreprises locaux qui ont pris le temps de remplir le sondage sur la sécurité de la route périphérique, et ce, tout en travaillant avec les ingénieurs et les techniciens afin de veiller à répondre à leurs inquiétudes.

Conformément au paragraphe 33(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur la réduction des obstacles affectant les Ukrainiens en quête de refuge sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. le ministre GOERTZEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 5 — Loi modifiant la Loi sur les armoiries, les emblèmes et le tartan du Manitoba/The Coat of Arms, Emblems and the Manitoba Tartan Amendment Act.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient.

### Mardi 8 mars 2022

M <sup>me</sup> NAYLOR ainsi que MM. GERRARD et BRAR posent des questions au ministre.
Le débat se poursuit.
M <sup>me</sup> NAYLOR ainsi que MM. SCHULER et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.
Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.
L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le <i>ministre</i> LAGIMODIERE tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 4 — <i>Loi modifiant la Loi sur la réconciliation/The Path to Reconciliation Amendment Act</i> .
Le débat se poursuit.
T. LINDSEY ainsi que MM. GERRARD, MOSES et ALTOMARE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.
Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.
M. le ministre JOHNSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 12 — Loi sur la réorganisation de Peak of the Market/The Peak of the Market Reorganization Act.  (Recommandé par l'administrateur)
Il s'élève un débat.
M. le <i>ministre</i> JOHNSON exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.
M. le <i>ministre</i> JOHNSON dépose le message de l'administrateur recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 12.  (Document parlementaire n° 8)
La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.
La présidente,
Myrna Driedger